

3 - Le mandat, le comité responsabilités respectives RSSS\OC, la démarche : Introduction



En juin 2019, l'assemblée générale du CRADI décidait d'entreprendre des travaux sur l'épineuse question des responsabilités du RSSS de développer une offre de services publics versus le développement de services par les organismes communautaires. Concrètement, il s'agissait de « développer un cahier de réflexion sur ce thème pour qu'il soit distribué aux organismes-membres afin que ceux-ci puissent prendre position préalablement dans leurs instances afin que le CRADI puisse prendre position en assemblée délibérante » (sic la résolution de l'AGA).

Ce présent chapitre consiste à faire la présentation du projet, de la démarche adoptée et celle du comité qui a supporté les travaux.

Il contient donc 5 documents :

- 1) Un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de juin 2019
- 2) Une présentation du projet sous forme d'un tableau synthétique
- 3) Un échéancier réel des travaux tels qu'ils se sont déroulés
- 4) La première présentation pour la mise en marche des travaux telle qu'elle a été faite aux associations en juin 2020
- 5) Une présentation du comité responsabilités RSSS\OC, le comité ad hoc qui a soutenu la démarche tout au long des travaux.

Ceci constitue la trame générale des travaux avant de prendre connaissance des résultats de toutes les découvertes qui se sont faites tout au long des 2 années de réflexion.

Vu que cette étape constitue la première d'une série d'autres, il ne faudra pas se surprendre que certains aménagements aient été faits en cours de travaux et ne paraissent pas tout à fait conformes à ce qui était annoncé au départ. Toutefois, l'essentiel de ce qui était annoncé s'est effectivement produit.

Les aménagements sont dus à deux facteurs, le premier et non le moindre, l'arrivée de la pandémie qui a chamboulé l'échéancier et certaines parties du travail. Les autres ajustements sont plutôt dus au déroulement des travaux puisqu'il s'agit d'un travail d'éducation populaire. De ce fait certaines activités ont pris plus de place et d'autres ont été faites différemment. Également, nous avons réservé le mode de rédaction de fiches essentiellement pour les documents de style légal ou réglementaire. Le reste fait l'objet d'une multitude de documents classés par grands chapitres. Il n'y a donc pas un seul document synthèse, contrairement à ce qui est annoncé dans les documents du début des travaux.

Nous avons tenu à verser au cahier de réflexion l'ensemble des documents qui ont jalonné la démarche, même s'il y a eu des ajustements en cours de temps, pour que toutes les associations se reconnaissent dans les différentes étapes qu'elles ont franchies.